

UPEC

PHASE PRO-DCE

CCTP CLOISONS-DOUGLAGES-PLAFONDS SUSPENDUS

07/2026 – ind. 3

MAITRISE D'OUVRAGE	*MAITRISE D'ŒUVRE*
UPEC Connaissance - Action \| UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE	**EGIS CONSEIL** le conseil by egis x DIPLI Architecture

SUIVI DES MODIFICATIONS

Ind.	Date	Commentaire	Rédaction	Relecture
0	07/25	Emission initiale	DMX	LD
1	04/26	Modification du périmètre	DMX	LD
2	07/26		DMX	LD
3	08/26		DMX	LD

SOMMAIRE

SUIVI DES MODIFICATIONS 2

1 GENERALITES 6

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION 6
1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE 6
1.1.2 DESCRIPTION DU SITE 6
1.1.3 DESCRIPTION DU PROJET 7
1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION 7

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 8

2.1.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.) 8
2.1.2 NORMES 8
2.1.3 REGLES PROFESSIONNELLES 9
2.1.4 REGLEMENTATION POUR LE CURAGE 9

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 11

3.1 TRANCHE FERME 11
3.1.1 TRAVAUX DE DEPOSE ET CURAGE 11
3.1.1.1 TRAVAUX DE DEPOSE POUR REEMPLOI IN-SITU 11
3.1.1.1.1 DEPOSE DES DALLES MINERALES DES PLAFONDS SUSPENDUS DEMONTABLES POUR REEMPLOI IN-SITU 11
3.1.1.2 TRAVAUX DE DEPOSE ET VALORISATION DES DECHETS 11
3.1.1.2.1 DEPOSE DES OSSATURES DES PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 11
3.1.1.2.2 DEPOSE DES DALLES MINERALES DES PLAFONDS SUSPENDUS 11
3.1.1.2.3 DEMOLITION DE CLOISONS SECHES 12
3.1.1.2.4 DEPOSE DES DOUBLAGES DE PAROIS ET GAINES 12
3.1.1.2.5 DEPOSES DIVERSES POUR LA CREATION DES GAINES TECHNIQUES VERTICALES 12
3.1.1.2.6 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE 12
3.1.2 GAINES TECHNIQUES 13
3.1.2.1 GAINE TECHNIQUE VERTICALE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE - 80/62-48 MM - ISOLANT LAINE MINERALE 45 MM 13
3.1.3 DOUBLAGES 14

3.1.3.1 DOUBLAGE THERMIQUE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – ISOLANT 140 MM 14
3.1.4 PLAFONDS 15
3.1.4.1 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 15
3.1.4.1.1 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 600x600 SUR OSSATURE APPARENTE 15
3.1.4.1.2 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 600x600 SUR OSSATURE APPARENTE – LOCAUX HUMIDES 16
3.1.4.1.3 DALLES MINERALES 600x600 SUR OSSATURE APPARENTE EXISTANTE CONSERVE 17
3.1.4.1.4 DALLES MINERALES 600x600 SUR OSSATURE APPARENTE EXISTANTE CONSERVE – LOCAUX HUMIDES 17
3.1.4.1.5 POSE DE DALLES MINERALES 600x600 DE REEMPLOI IN-SITU SUR OSSATURE APPARENTE 18
3.1.4.2 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE 19
3.1.4.2.1 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE ... 19
3.1.4.2.2 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – LOCAUX HUMIDES COLLECTIFS 20
3.1.4.3 PLAFOND SUSPENDU NON DEMONTABLE EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE 21
3.1.5 CLOISONS 22
3.1.5.1 BOUCHEMENT DE CLOISONS EN PLÂTRE AU DROIT DES DEPOSES DES BLOC-PORTES 22
3.1.5.1.1 CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – EPAISSEUR 98/62 mm 22
3.1.6 TRAPPES DE VISITE 23
3.1.6.1 TRAPPES DE VISITES MURALES – EI30 – 41 DB 23
3.1.6.2 TRAPPES DE VISITE EN PLAFOND 24
3.1.7 OUVRAGES DIVERS 24
3.1.7.1 RESERVATIONS CVC, CFO/CFA, PLOMBERIE, ETC. 24
3.1.7.2 RENFORTS DE CLOISONS 24
3.1.7.3 DECOUPE DE TROUS 25
3.1.7.4 RACCORDS DIVERS DE PLATRERIE 25
3.1.7.5 TRAVAUX DIVERS DE FINITIONS DE SECOND ŒUVRE 25
3.2 TRANCHE OPTIONNELLE (MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PMR) 27
3.2.1 CLOISONS 27
3.2.1.1 REPRISES DE CLOISONS EN PLÂTRE AU DROIT DES REMPLACEMENTS DES BLOC-PORTES ... 27
3.2.1.1.1 CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – EPAISSEUR 98/62 mm 27
3.2.2 DOUBLAGES 28

3.2.2.1 REPRISES DES DOUBLAGES EN PLÂTRE AU DROIT DES REMPLACEMENTS DES BLOC-PORTES 28
3.2.2.1.1 DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLÂTRE COLLÉS 28
3.2.2.1.2 DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE 29
3.2.3 OUVRAGES DIVERS 30
3.2.3.1 TRAVAUX DIVERS DE FINITIONS DE SECOND ŒUVRE 30

1 GENERALITES

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE

La rénovation du site de l'INSPE à Bonneuil-sur-Marne s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur Energie de l'UPEC. Le bâtiment répond également à un appel à projet de la région pour la partie énergétique.

Le décret tertiaire, issu de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), détermine des obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire.

En complément de ces travaux axés sur la réduction des consommations, le projet prévoit une mise en accessibilité du site.

Le périmètre de l'opération comprend le bâtiment principal sans l'extension, ainsi que le pavillon.

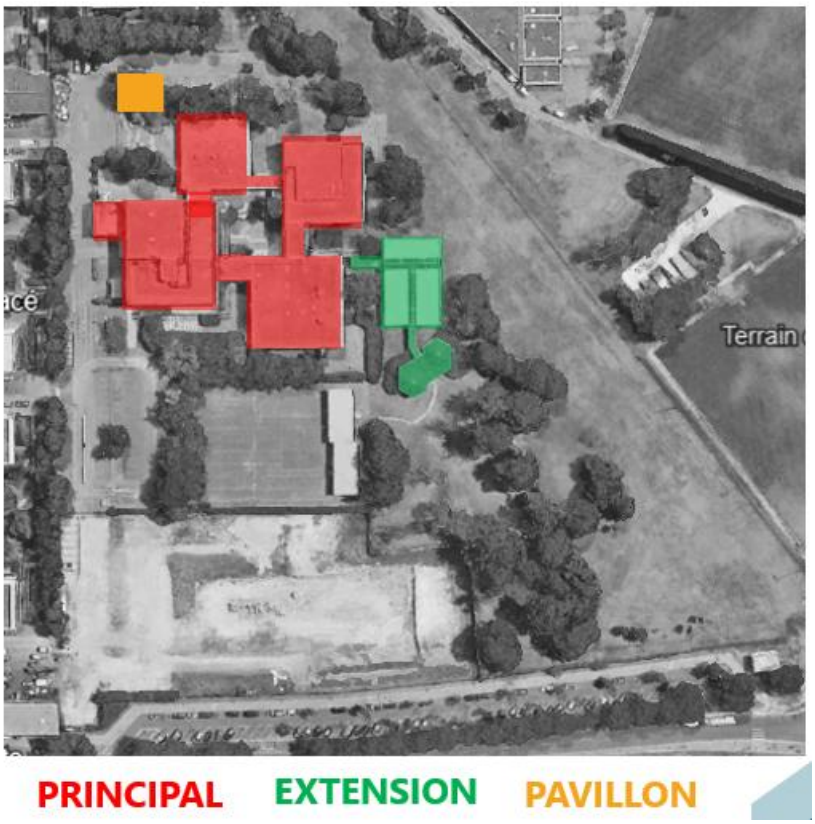
1.1.2 DESCRIPTION DU SITE

Le périmètre de l'opération comprend le bâtiment principal sans l'extension ainsi que le pavillon.

Le bâtiment principal est composé de quatre ailes, A, B, C, D et de l'extension composée de l'aile E.

Les ailes B, C et D sont en deux niveaux, rez-de-jardin et R+1, alors que l'aile A est en demi-niveau en rez de chaussée. L'aile E est en rez de jardin, en continuité avec le niveau bas des ailes B, C, et D.

Le pavillon, distant du bâtiment principal, est en deux niveaux. Il comprend le contre informatique du site, ainsi qu'un logement de fonction.



1.1.3 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif une mise à niveau de l'enveloppe et des systèmes, dans l'objectif de respecter le décret tertiaire, et de permettre un raccordement sur le réseau de chaleur local. Le changement de mode de production de chauffage impose de passer d'un régime à haute température à un régime en basse température, et donc de réduire les déperditions.

Les travaux concernent l'enveloppe du bâtiment principal à l'exclusion de l'aile E:

- Isolation des façades
- Isolation des toitures
- Remplacement des menuiseries extérieures,

Les systèmes :

- Changement de mode de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- Mise en place d'une GTB de type C.

Une tranche optionnelle (mise en conformité accessibilité PMR) prévoit l'amélioration de l'accessibilité du site, sans remettre en question son fonctionnement global:

- Signalétique
- Adaptations ponctuelles des équipements
- Remplacement des portes intérieures.

1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION

Les travaux décrits ci-dessous sont répartis en deux tranches :

La tranche ferme TF comprend uniquement les travaux sur l'enveloppe et les systèmes nécessaires dans le cadre d'un raccordement sur le réseau de chaleur urbain. Cela comprend :

- Les travaux d'isolation des façades, toitures du bâtiment principal
- Remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment principal
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
- Remplacement des terminaux de chauffage
- Mise en place d'une ventilation double flux.
- Remplacement du TGBT et des TD.

La tranche optionnelle (mise en conformité accessibilité PMR) concerne l'amélioration de l'accessibilité du site.

- Changement des portes intérieures
- Signalétique
- Adaptations ponctuelles du mobilier
- Mise en conformité des accès et des escaliers.

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratum publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

- NF DTU 20.1 P3 : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (indice de classement : P10-202-3)
- NF DTU 20.13 : Cloisons en maçonneries de petits éléments ;
- NF DTU. 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre ;
- NF DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre ;
- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre ;
- NF DTU 36.2 : Travaux de bâtiment -Menuiseries intérieures en bois (indice de classement : P23-202)
- NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement plâtre – isolant
- NF DTU 40.35 : Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues
- NF DTU 45.10 : Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées (indice de classement P75-501)
- NF DTU 58.1 : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires (indice de classement : P68-203)
- NF DTU 60.1 : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments (indice de classement : P40-201)

2.1.2 NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

Plâtres, carreaux et plaques de plâtre

- NF EN 13279-1 (novembre 2008) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1 : définitions et exigences (Indice de classement : P72-400-1)
- NF EN 13279-2 (février 2014) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : P72-400-2)
- NF EN 12859 (juin 2008) : Carreaux de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-500)
- NF EN 12860 (décembre 2001) : Liants-colles à base de plâtre pour carreaux de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-510)
- NF EN 520+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600)
- NF EN 13963 (août 2014) : Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-603)
- NF EN 14195 (mars 2015) : Éléments d'ossature métalliques pour systèmes en plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-605)
- NF EN 15283-1+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre armées de fibres - Définitions, spécifications et méthodes d'essai - Partie 1 : plaques de plâtre armées d'un tissu (Indice de classement : P72-606-1)

- NF EN 15283-2+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre armées de fibres - Définitions, spécifications et méthodes d'essai - Partie 2 : plaques de plâtre fibrées (Indice de classement : P72-606-2)
- NF EN 14190 (août 2014) : Produits de transformation secondaire de plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-621)
- NF EN 15318 (mars 2008) : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre (Indice de classement : P72-700)
- NF EN 15319 (décembre 2007) : Principes généraux de conception des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-701)
- NF EN 13815 (novembre 2006) : Produits en staff - Définitions, prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P73-401)

Normes acoustiques

- NF EN ISO 10848-2 (décembre 2017) : Acoustique - Mesurage en laboratoire et sur site des transmissions latérales du bruit aérien, des bruits de choc et du bruit d'équipement technique de bâtiment entre des pièces adjacentes - Partie 2 : Application aux éléments de Type B lorsque la jonction a une faible influence (Indice de classement : S31-097-2)

Normes de résistance au feu

- NF EN 15254-2 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais de résistance au feu - Murs non porteurs - Partie 2 : maçonnerie et carreaux de plâtre (Indice de classement : P92-102-2)
- NF EN 15254-3 (août 2019) : Extension du champ d'application des résultats des essais de résistance au feu - Éléments non-porteurs - Partie 3 : cloisons légères (Indice de classement : P92-102-3)
- ISO 834-9 (février 2003) : Essais de résistance au feu - Éléments de construction - Partie 9 : exigences spécifiques relatives aux éléments non porteurs de plafond + Rectificatif technique 1 (février 2009)
- NF EN 1364-2 (janvier 2018) : Essais de résistance au feu des éléments non porteurs - Partie 2 : plafonds (Indice de classement : P92-110-2)

2.1.3 REGLES PROFESSIONNELLES

Guide pratique du CSTB : Ouvrages en plaques de plâtre avec ou sans isolation Plafonds, habillages, cloisons, doublages, parois de gaines techniques.

- GS n° 9 : Cloisons, doublages et plafonds

2.1.4 REGLEMENTATION POUR LE CURAGE

En matière de gestion des déchets :

- Arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux ;
- Arrêté du 01 juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit arrêté ADR).
- Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.
- Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code
- Le Programme n°144 du COFRAC révisé,
- Code de la Santé Publique, Livre 3, Titre 3, Chapitre 4 : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante,
- Articles R4412-156, R4412-157, R4412-158, R4412-159 et R4412-160 du code du travail relatif à la protection du plomb et ses composés,
- Code de l'environnement, Livre V, Titre Ier : Installations classées pour la protection de l'environnement (articles L. 511-1 à L. 517-2), et Titre IV : Déchets (articles L. 541-1 à L.542-14)
- Instruction DGT no 2011-10 du 23 novembre 2011, relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de prévention de l'exposition à l'amiante

En matière de droit du travail :

- Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire).
- Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire)
- Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965,
- Décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- Code du Travail, Code civil et Code de la route et de l'urbanisme,
- Des textes mentionnés dans le répertoire et production de l'O.P.P.B.T.P., et en particulier le document n° 253 B 90 « Elévation du Personnel"
- Décret no 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail,
- Décret no 2012-746 du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques,
- Circulaire DGT/2010/03du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique,

En matière de lutte contre les nuisances acoustiques :

- Décret n°95-79 du 23 janvier 1995 fixant les prescriptions prévues par l'article 2 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatives aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation
- Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique ; partie normative (articles R1334-30 à R1334-37) et partie pénale (articles R1337-6 à R1337-10-2),

En parallèle de la réglementation en vigueur en matière de gestions des déchets, de droit de travail et de lutte contre les nuisances sonores du chantier, l'entreprise sera tenue de respecter les prescriptions prévues suivantes :

- Le respect de toutes normes de construction et DTU en vigueur relatif aux travaux à réaliser,
- Le respect des prescriptions techniques de mise en œuvre des fabricants des matériaux et produits utilisés.

Dans l'élaboration de son offre, l'entreprise devra également prendre en compte, toutes les prescriptions et réglementations locales applicables, notamment celles des sociétés concessionnaires pour les raccordements aux réseaux (eau, électricité, téléphone, égouts, etc.) et pour les services publics (PTT, ramassage des ordures, etc.)

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 TRANCHE FERME

3.1.1 TRAVAUX DE DEPOSE ET CURAGE

3.1.1.1 TRAVAUX DE DEPOSE POUR REEMPLOI IN-SITU

3.1.1.1.1 DEPOSE DES DALLES MINERALES DES PLAFONDS SUSPENDUS DEMONTABLES POUR REEMPLOI IN-SITU

L'Entreprise du présent Lot devra prévoir les déposes soignées, la manutention, le conditionnement et l'enlèvement en zone de stockage pour réemploi des ouvrages de plafonds suspendus identifiés et notamment :

- Surfaces horizontales pleines des faux-plafonds démontables à base de dalles en fibres minérales
 - Conservation de 30% des dalles pour réemploi

NOTA :

- Dépose, tri, coltinage et évacuation (suivant « § coltinage et évacuation des démolitions et dépose ») des dalles en fibres minérales des faux-plafonds démontables abimées, non réemployable in-situ.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Faux plafond à déposer, conservation pour réemploi (hypothèse 30%)
 - Dépose de dalle de faux plafond avec conservation pour réemploi (hypothèse 30%) avec dépose de l'ossature

3.1.1.2 TRAVAUX DE DEPOSE ET VALORISATION DES DECHETS

3.1.1.2.1 DEPOSE DES OSSATURES DES PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES

L'Entreprise du présent Lot devra prévoir les déposes et l'évacuation des ouvrages de plafonds suspendus identifiés et notamment :

- Ossature : entretoises, profils porteurs
- Laines isolantes
- Jouées et soffites non conservées
- Sciage des tiges filetées à l'arase du plancher

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dépose de dalle de faux plafond avec conservation pour réemploi (hypothèse 30%) avec dépose de l'ossature

3.1.1.2.2 DEPOSE DES DALLES MINERALES DES PLAFONDS SUSPENDUS

L'Entreprise du présent Lot devra prévoir les déposes des ouvrages de plafonds suspendus identifiés et notamment :

– Surfaces horizontales pleines des faux-plafonds démontables à base de dalles en fibres minérales non conservées

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dalles de fibres minérales non conservées des faux plafonds remaniés
 - Faux plafond et ossature à déposer

3.1.1.2.3 DEMOLITION DE CLOISONS SECHES

Démolition et évacuation de tous les murs et cloisons non porteurs, de type blocs de parpaings creux ou pleins, carreaux de plâtre, brique plâtrière, cloisons sèches, etc., par tous moyens appropriés compris manutentions, chargement et enlèvement des gravois.

Lors de ces démolitions, les cloisons auront été débarrassées de tous ouvrages incorporés et apparents et notamment, les blocs-portes et châssis de toutes natures, les revêtements et équipements divers, etc.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Aide D RDC haut : Création de baie pour déplacement d'une porte.
 - Aide D RDC bas : Au droit de la création d'un doublage thermique intérieur

3.1.1.2.4 DEPOSE DES DOUBLAGES DE PAROIS ET GAINES

Dépose et évacuation des doublages de parois et gaines, par tous moyens appropriés compris manutentions, chargement et enlèvement des gravois, y compris panneaux de laine minérales, ossature et habillages.

Compris la dépose des contre cloisons d'habillages, des encoffrements, des habillages des sanitaires suspendus en plaques de plâtre ou panneaux de bois, compris isolant éventuels et ossature associée.

Lors de ces déposes, les cloisons auront été débarrassées de tous ouvrages incorporés, et notamment, les trappes et châssis de toutes natures, les revêtements et équipements divers, etc…

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Aide D RDC bas : Au droit de la création d'un doublage thermique intérieur

3.1.1.2.5 DEPOSES DIVERSES POUR LA CREATION DES GAINES TECHNIQUES VERTICALES

L'Entreprise du présent lot devra prévoir les déposes et l'évacuation d'ouvrages dans le cadre des créations de gaines verticales, dans les zones concernées par les travaux, et notamment (liste non exhaustive) :

– Découpe et dépose des plinthes
– Découpe et déposes des revêtements de sols
– Découpes et déposes diverses

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Au droit des gaines techniques verticales à créer.

3.1.1.2.6 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE

Tous les matériaux de démolitions et dépose décrites ci-avant, à l'exception des objets propriété des concessionnaires, sont cédés à l'entreprise de démolition sans garantie de qualité ni de valeur. L'entrepreneur pourra récupérer les matériaux de démolition sous réserve expresse que cette récupération ne porte aucun préjudice à l'avancement et au délai d'exécution.

Tous les gravois résultant des déposes et démolitions ci-dessus seront coltinés, triés et évacués aux décharges publiques.

L'Enlèvement de ces gravois et détritus comprend :

- Les manutentions (manuelles ou mécaniques) compris reprise et mouvements des gravois,
- Le transport aux décharges (double transport),
- Le déchargement,
- Les frais de décharges et droits divers, y afférents,
- Etc…

Nota : Aucune destruction par le feu ne devra être opérée sur place.

L'Entrepreneur devra fournir à tout moment et sur simple demande, le justificatif :

- Du tri des gravois provenant des démolitions et dépose décrites ci-avant par nature d'ouvrage,
- Des lieux de mise en décharges ou mise en dépôt dans les lieux agréés et réglementaires.
- Des procès-verbaux de destruction ou d'incinération pour certains matériaux et / ou matériels le nécessitant,

Et ce, dans un souci de respect des dispositions réglementaires liées à l'environnement.

Les gravois devront être évacués au fur et à mesure de leur production et sur simple demande du Maître d'Œuvre, si cela s'avère nécessaire.

Localisation :

- Bâtiment principal :
 - L'ensemble des déposes et démolitions du présent lot

3.1.2 GAINES TECHNIQUES

3.1.2.1 GAINE TECHNIQUE VERTICALE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE - 80/62-48 MM - ISOLANT LAINE MINERALE 45 MM

Produit fourni et mis en œuvre :
Cloisonnement des gaines techniques constituées de parements en plaques de plâtre vissées sur ossatures métallique et d'un isolant en laine minérale.

Préconisations générales :

- Locaux secs (EA)
- Réaction au feu : EI60

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10^{ième}, composée de montants et de rails verticaux, de rails hauts et bas
- Type ossature : M48 et R62
- Montant simple
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :

- Parement extérieur : Plaques de plâtre Glasroc H Océan 18S de PLACO ou équivalent.
- Parement intérieur : Plaques de plâtre Glasroc H Océan 13 de PLACO ou équivalent
- Nombre de parement : 2
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : Panneaux de laine minérale semi-rigide PAR PHONIC de ISOVER ou équivalent.
- Épaisseur de l'isolant : 45 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : prêt à peindre

Mise en œuvre :

- Conformément aux règles de l'art, au DTA, avis technique, DTU 25.41 et normes associées et aux recommandations du fabricant.

Sujétions particulières :

- Dans le cas de dévoiements (gaines techniques pour chutes d'eau, VMC) : un alourdissement doit être réalisé par l'adjonction d'un matériau viscoélastique par collage et ligature avec ms ≥ 5 kg/m², sur 1 m de part et d'autre des coudes.
- Dans tous les cas les cloisons s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut/couverture, les enduits et les bandes de joints devront être prolongés jusqu'en haut des cloisons. En aucun cas ils ne devront s'arrêter entre le faux plafond et le plafond.
- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Coffrage en placo à créer à l'endroit de futures gaines verticales

3.1.3 DOUBLAGES

3.1.3.1 DOUBLAGE THERMIQUE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – ISOLANT 140 MM

Produit fourni et mis en œuvre :

Doublage thermique sur paroi constituées de parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature métalliques.

Caractéristiques générales :

- Locaux secs (EA)
- Thermique : R ≥ 3,85 (m².K)/W

- Support : Maçonnerie / béton

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10ième, composée de montants verticaux, de rails hauts et bas
- Rails et fourrures de type STIL F530 ou équivalent
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaques de plâtre Placoplâtre standard de PLACO ou équivalent.
- Epaisseur des plaques : 13 mm
- Nombre de parement : 1
- Nombre de plaques par parement : 2
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : laine de verre semi-rigide revêtue d'un voile de type 32GR Kraft ou équivalent
- Epaisseur de l'isolant : 140 mm
- Réaction au feu : A1
- Conductivité thermique : 0,032 W/m.K

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : Prêt à peindre

Mise en œuvre :

- Conformément aux règles de l'art, au DTU, avis technique, DTA 25.41 et normes associés et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :

- Dans tous les cas les doublages s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut/couverture, les enduits et les bandes de joint devront être prolongés jusqu'en haut des cloisons. En aucun cas ils ne devront s'arrêter entre le faux plafond et le plafond.
- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée
- Compris toutes sujétions de raccords avec les cloisons traversées.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principale
 - Aide D RDC bas : Au droit de la création d'un doublage thermique intérieur

3.1.4 PLAFONDS

3.1.4.1 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES

3.1.4.1.1 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 600X600 SUR OSSATURE APPARENTE

Produit fourni et mis en œuvre :

- Plafond suspendu démontable en dalles minérales sur ossature apparente.

Préconisations générales :

- Locaux secs (EA)

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature apparente de type T24 laquée blanche en usine permettant le démontage, y compris ossatures secondaires, profilés porteurs, entretoises, tiges filetées, clips de rive, rive en cornière.
- Dalles minérales composées de panneaux en laine de roche surfacés d'un voile peint extra blanc sur la face visible et d'un contre voile sur la face invisible.
- Les jonctions avec les parois périphériques seront réalisées avec profilés d'arrêt en aluminium finition laquée RAL au choix de l'architecte.
- Compris tous percements pour équipements techniques ou luminaires.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 600 x 600 mm
- Épaisseur : 15 mm
- Bords : T24
- Coefficient d'absorption αw = 0 ,90
- Réaction au feu : A2-s1, do
- Résistance à l'humidité : 95% RH
- Finition : blanc

Mise en œuvre :

La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Référence qualitative :

- ANTARIS des Ets KNAUF ou équivalent.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dalles 600×600 neuves sur ossature neuve
 - Dalles 600×600 récupérées, complétées par des neuves avec ossature neuve

3.1.4.1.2 PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES MINERALES 600X600 SUR OSSATURE APPARENTE – LOCAUX HUMIDES

Produit fourni et mis en œuvre :

- Plafond suspendu démontable en dalles minérales résistant à l'humidité sur ossature apparente.

Préconisations générales :

- Locaux humides (EB+ Collectifs)

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature apparente de type T24 laquée blanche en usine permettant le démontage, y compris ossatures secondaires, profilés porteurs, entretoises, tiges filetées, clips de rive, rive en cornière.
- Dalles minérales composées de panneaux en laine de roche surfacés d'un voile peint extra blanc sur la face visible et d'un contre voile sur la face invisible.
- Les jonctions avec les parois périphériques seront réalisées avec profilés d'arrêt en aluminium finition laquée RAL au choix de l'architecte.
- Compris tous percements pour équipements techniques ou luminaires.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 600 x 600 mm
- Épaisseur : 19 mm
- Bords : T24
- Coefficient d'absorption αw = 0 ,90
- Réaction au feu : A2-s1, do
- Résistance à l'humidité : 100% RH
- Finition : blanc

Mise en œuvre :
La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Référence qualitative :
- AQUATEC des Ets KNAUF

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dalles 600×600 neuves sur ossature neuve

3.1.4.1.3 DALLES MINERALES 600X600 SUR OSSATURE APPARENTE EXISTANTE CONSERVE

Produit fourni et mis en œuvre :
- Dalles minérales neuves

Préconisations générales :
- Locaux secs (EA)

Caractéristiques :
- Les jonctions avec les parois périphériques seront réalisées avec profilés d'arrêt en aluminium finition laquée RAL au choix de l'architecte.
- Compris tous percements pour équipements techniques ou luminaires.

Caractéristiques techniques des dalles neuves :
- Dimensions : 600 x 600 mm
- Épaisseur : 15 mm
- Coefficient d'absorption αw = 0 ,90
- Réaction au feu : A2-s1, do
- Résistance à l'humidité : 95% RH
- Finition : blanc

Mise en œuvre :
La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Référence qualitative :
- ANTARIS des Ets KNAUF ou équivalent.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dalles 600×600 récupérées, complétées par des neuves sur ossature existante

3.1.4.1.4 DALLES MINERALES 600X600 SUR OSSATURE APPARENTE EXISTANTE CONSERVE – LOCAUX HUMIDES

Produit fourni et mis en œuvre :

- Dalles minérales neuves

Préconisations générales :

- Locaux humides (EB+ Collectifs)

Caractéristiques :

- Les jonctions avec les parois périphériques seront réalisées avec profilés d'arrêt en aluminium finition laquée RAL au choix de l'architecte.
- Compris tous percements pour équipements techniques ou luminaires.

Caractéristiques techniques des dalles neuves :

- Dimensions : 600 x 600 mm
- Épaisseur : 19 mm
- Coefficient d'absorption αw = 0 ,90
- Réaction au feu : A2-s1, do
- Résistance à l'humidité : 100% RH
- Finition : blanc

Mise en œuvre :

La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Référence qualitative :

- ANTARIS des Ets KNAUF ou équivalent.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal :
 - Dalles 600×600 neuves sur ossature neuve

3.1.4.1.5 POSE DE DALLES MINERALES 600X600 DE REEMPLOI IN-SITU SUR OSSATURE APPARENTE

Produit de réemploi in-situ mis en œuvre :

- Dalles minérales de réemploi in-situ préalablement déposées, triées et stockées sur site.

Préconisations générales :

- Locaux secs (EA)
- Locaux humides (EB+ Collectifs)

Caractéristiques :

- Les jonctions avec les parois périphériques seront réalisées avec profilés d'arrêt en aluminium finition laquée RAL au choix de l'architecte.
- Compris tous percements pour équipements techniques ou luminaires.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principale :
 - Dalles 600×600 récupérées, complétées par des neuves sur ossature existante
 - Dalles 600×600 récupérées, complétées par des neuves avec ossature neuve
 - Dalles 600×600 posées sur ossature neuve

3.1.4.2 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE

3.1.4.2.1 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Jouées et soffites en plaques de plâtre pour le traitement des coffrages des réseaux techniques en plafond et des différences de niveaux des plafonds.

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10ième, composée de fourrures horizontales et verticales
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaques de plâtre Placoplâtre standard de PLACO ou équivalent.
- Epaisseur des plaques : 13 mm
- Nombre de parements : 1
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : laine minérale semi-rigide revêtue d'un voile
- Epaisseur de l'isolant : 45 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : prêt à peindre

Mise en œuvre :

- La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :

- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée

Sujétions à charge pour incorporations et réservations diverses :

- Réservations dans les plaques de plâtre pour les besoins et sur demande des lots techniques
- Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autres procédés après le passage des autres corps d'état, et suivant la géométrie des volumes à habiller

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
- Pavillon

3.1.4.2.2 JOUEES ET SOFFITES EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – LOCAUX HUMIDES COLLECTIFS

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Jouées et soffites en plaques de plâtre pour le traitement des coffrages des réseaux techniques en plafond et des différences de niveaux des plafonds.

Préconisations générales :

- Locaux humides (EB+ Collectifs)

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10ième, composée de fourrures horizontales et verticales, compatible pour les locaux humides (EB+ Collectifs)
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaque de plâtre composée d'un cœur hautement hydrofugé et de parements constitués d'un voile non-tissé à base de fibres de verre résistant à l'humidité, de type Glasroc© H Ocean 13 de PLACO ou équivalent.
- Epaisseur des plaques : 13 mm
- Nombre de parements : 1
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : laine minérale semi-rigide revêtue d'un voile
- Epaisseur de l'isolant : 45 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives, compatible pour les locaux humides (EB+ Collectifs)
- Support : prêt à peindre

Mise en œuvre :

- La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :

- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée

Sujétions à charge pour incorporations et réservations diverses :

- Réservations dans les plaques de plâtre pour les besoins et sur demande des lots techniques
- Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autres procédés après le passage des autres corps d'état, et suivant la géométrie des volumes à habiller

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal

3.1.4.3 PLAFOND SUSPENDU NON DEMONTABLE EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE

L'Entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre des plafonds suspendus composés d'un parement en plaque de plâtre vissée sur une ossature métallique :

- Une ossature primaire et secondaire selon nécessité composée de profilés métalliques porteurs en acier galvanisé, compris accessoires de fixations : échantignoles, sabot, rails, etc. Types et entre-axes selon recommandations du fabricant.
- Un dispositif de suspentes par tiges filetées en acier galvanisé, fixées au plancher haut par chevillage, pattes et clavettes, brides, etc.
- Un parement composé d'une plaque de plâtre pleine de 12.5 mm d'épaisseur, mise en œuvre selon les recommandations du fabricant.

Les joints entre les plaques de plâtre, ainsi que la jonction avec les parois devront être parfaitement traités, après collage de la bande calicot, le lissage des joints se fera par au minimum deux couches successives à l'enduit spécial, pour un aspect fini « prêt à peindre ».

Les retombées en plafond et les jouées au droit des différences d'altimétries en plafond sont à réaliser par le présent corps d'état.

Précisions complémentaires d'intervention :

- Réalisation des rives du plafond suspendu composée d'une gorge pour recevoir les boîtes à rideaux qui sera mis en œuvre le long des façades vitrées
- Réalisation des jouées
- Réalisation des encoffrements
- Renfort d'ossature suivant charges

L'entreprise devra la découpe des plaques pour intégration des éléments tels que :

- Les grilles techniques
- Tous les appareils techniques et les éclairages
- Etc.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre se fera conformément aux règles de l'art, au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Caractéristiques :

- Nombre et épaisseur de plaque : 1 plaque de 12.5 mm d'épaisseur
- Résistance au feu : -
- Réaction au feu : M1
- Type de plaques : Pleine
- Qualité de plaques : Plaques de plâtre standard

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
 - RDC haut : Bureau Directeur général (O4)

3.1.5 CLOISONS

3.1.5.1 BOUCHEMENT DE CLOISONS EN PLÂTRE AU DROIT DES DEPOSES DES BLOC-PORTES

3.1.5.1.1 CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – EPAISSEUR 98/62 MM

Nota important :

Ce dimensionnement de cloison proposé est un minimum, il sera à adapter en fonction des complexes existants et des épaisseurs de cloisons découverts sur place lors du remplacement des bloc-portes afin de garantir une parfaite finition plane, et de même épaisseur, avec les cloisons existantes.

Produit fourni et mis en œuvre :
Cloisons de distribution des espaces constituées de parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature métalliques.

Préconisations générales :
- Locaux secs (EA)
- Résistance au feu : EI60

Caractéristiques de l'ossature :
- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10^{ième}, composée de montants verticaux, de rails hauts et bas
- Epaisseur ossature : 62 mm
- Entraxe et montant simple ou double en fonction de la hauteur à franchir.
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :
- Nature des plaques : Plaques de plâtre Placoplâtre standard de PLACO ou équivalent.
- Epaisseur des plaques : 18 mm
- Nombre de parement : 2
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :
- Nature de l'isolant : laine minérale semi-rigide revêtue d'un voile
- Epaisseur de l'isolant : 60 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :
- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : Prêt à peindre

Mise en œuvre :
- Conformément aux règles de l'art, au DTA, avis technique, DTU 25.41 et normes associés et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :
- Dans tous les cas les cloisons s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut/couverture, les enduits et les bandes de joint devront être prolongés jusqu'en haut des cloisons. En aucun cas ils ne devront s'arrêter entre le faux plafond et le plafond.
- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.

- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée
- Raccords avec les cloisons existantes

Sujétions à charge pour incorporations et réservations diverses :

- Renforts incorporés constitués de montants, d'une ou deux lisses, entretoises ou plaques bois ou profilés métalliques ou chevêtres indépendants pour fixations ultérieures des appareils sanitaires, éléments de serrurerie ou menuiserie intérieure, etc., compris rebouchage des réservations et trous divers.
- Réservations dans les plaques de plâtre pour les besoins et sur demande des lots techniques
- Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autre procédés après le passage des autres corps d'état, et suivant la géométrie des volumes à habiller.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
 - Bouchement de baie au RDC haut, salle 716 (Directeur adjoint)

3.1.6 TRAPPES DE VISITE

3.1.6.1 TRAPPES DE VISITES MURALES – EI30 – 41 DB

Produit fourni et mis en œuvre :

- Trappes de visite coupe-feu des gaines verticales, en corrélation avec les demandes des lots techniques.

Caractéristiques techniques à atteindre :

- Certification environnementale : PEFC
- Hydrofuge
- Degré de protection feu : EI30
- Affaiblissement acoustique Rw+C ≥ 41 dB
- Isolation thermique Ud ≤ 0,83 W/m².K
- Perméabilité à l'air Q4pa Surf < 0,6 m³/h

Description :

- Portillon et cadre avec recouvrement, en panneaux MDF monobloc, d'épaisseur 40 mm
- Fermeture par 2 batteuses carré de 6
- Dimensions cote de passage : 400 x 400 mm
- Joints compressibles et étanches à l'air en périphérie

Finition :

- Laqué blanc du commerce

Mise en œuvre :

- Pose sur cadre, équerres métalliques et cale, visseries, colle à bois et toutes quincaillerie et accessoires nécessaires

Référence qualitative :

- MM 30 des Ets COMEC ou équivalent

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment et suivant besoins des BET techniques notamment, au droit des façade des gaines techniques créées :

- Bâtiment principal

3.1.6.2 TRAPPES DE VISITE EN PLAFOND

Produit fourni et mis en œuvre :

- Trappes de visite des plafonds plâtre non démontable et soffites, en corrélation avec les demandes des lots techniques.

Description :

- Cadre en aluminium avec joint d'étanchéité en caoutchouc fixé au-derrière les plaques de plâtre afin de ne pas être visible
- Ouvrant composé d'un cadre aluminium sur charnières invisibles avec prise de volume par plaques de plâtre, joint d'étanchéité entre ouvrant et dormant.
- Fermeture / ouverture par système pousser / lâcher, avec câble de sécurité.
- Le joint laissé entre l'ouvrant et le dormant sera uniforme et le plus fin possible.
- La finition devra permettre une mise en peinture par le lot peinture sans distinction du subjectile.
- Dimensions cote de passage : 400 x 400 mm

Finition :

- A peindre, à la charge du lot PEINTURE

Mise en œuvre :

- Pose sur cadre, équerres métalliques et cale, visseries, colle à bois et toutes quincaillerie et accessoires nécessaires
- Aucune quincaillerie visible à l'extérieur

Localisation : En plafond plâtre non démontable (1 unité pour 20m²)

3.1.7 OUVRAGES DIVERS

3.1.7.1 RESERVATIONS CVC, CFO/CFA, PLOMBERIE, ETC.

L'entreprise du présent lot se mettra en rapport avec les lots techniques pour les réservations nécessaires aux passages des réseaux , l'attention du présent lot est attirée sur l'isolation phonique et le degré coupe-feu à obtenir par les cloisons et plafonds à ossature métallique.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
- Pavillon

3.1.7.2 RENFORTS DE CLOISONS

L'entreprise du présent lot se mettra en rapport avec les lots techniques pour connaitre les besoins en fourniture et pose de toute ossature métallique de renfort de fixation pour vasques, table évier, barre de soutien pour handicapés, lisse de protection, support d'équipements spécifiques, tous équipements de plomberie et accastillage, etc. sur indications des lots concernés (plomberie sanitaire, cvc, accessibilité, électricité, etc.).

Renfort pour les bâtis support de sanitaires suspendus, comprenant 2 montants renforcés, 2 traverses pour renforcement des bâtis support de sanitaire. Les travaux seront réalisés dans un phasage à convenir avec le

plombier (bâtis support à charge du plombier).

Les ossatures devront assurer une bonne tenue des huisseries notamment dans les cas de portes de grandes dimensions, où les montants verticaux seront doublés.

Localisation : Pour l'ensemble du projet :

- Bâtiment principal
- Pavillon

3.1.7.3 DECOUPE DE TROUS

L'entrepreneur du présent lot prévoira dans son offre :

- Découpe dans l'ensemble des cloisons de distributions, gaines techniques, et doublages, de trous pour extraction, ventilation, trappes de visite, équipement électrique.
- Pose de ces ouvrages, calfeutrements et garnissages nécessaires au pourtour.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des plans techniques.

Localisation : Pour l'ensemble du projet, suivant demandes des lots techniques.

- Bâtiment principal
- Pavillon

3.1.7.4 RACCORDS DIVERS DE PLATRERIE

Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autre procédés :

- Après le passage des autres corps d'état
- Pour ses propre travaux liés aux adaptations de l'existant
- Pour ses propres travaux liés aux déposes dues au présent lot.

Les techniques employées devront respecter le degré CF et acoustique de la paroi.

Le présent lot devra les reprises après passage des lots techniques pour recréer le Coupe-Feu.

Cette prestation fera l'objet de détails à fournir par l'entreprises, en tenant compte des préconisations du fabriquant, à l'approbation de l'architecte.

Prix forfaitaire pour l'ensemble du projet.

Localisation :

- Pour l'ensemble du projet, suivant demandes des lots techniques.
- Pour l'ensemble du projet, bouchements des anciens trous non réutilisés.

3.1.7.5 TRAVAUX DIVERS DE FINITIONS DE SECOND ŒUVRE

L'entreprise aura à sa charge, après les travaux de création de gaines techniques verticales et de création de portes :

- La reprise des revêtements de sol, dito existant.
- La fournitures et mise en œuvre de plinthes, dito existant, compris peinture.
- Les raccords de finitions avec le plafond
- La mise œuvre de tous ouvrages de finitions de menuiseries de type baquettes, chants plats, etc.

Toutes ces prestations de finitions seront à soumettre à l'approbation de l'architecte avant toute mise en oeuvre.

Localisation : Au droit des gaines verticales créées :

- Bâtiment principal

3.2 TRANCHE OPTIONNELLE (MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PMR)

3.2.1 CLOISONS

3.2.1.1 REPRISES DE CLOISONS EN PLÂTRE AU DROIT DES REMPLACEMENTS DES BLOC-PORTES

3.2.1.1.1 CLOISON EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE – EPAISSEUR 98/62 MM

Nota important :

Ce dimensionnement de cloison proposé est un minimum, il sera à adapter en fonction des complexes existants et des épaisseurs de cloisons découverts sur place lors du remplacement des bloc-portes afin de garantir une parfaite finition plane, et de même épaisseur, avec les cloisons existantes.

Produit fourni et mis en œuvre :
Cloisons de distribution des espaces constituées de parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature métalliques.

Préconisations générales :
- Locaux secs (EA)
- Résistance au feu : EI60

Caractéristiques de l'ossature :
- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10^{ième}, composée de montants verticaux, de rails hauts et bas
- Epaisseur ossature : 62 mm
- Entraxe et montant simple ou double en fonction de la hauteur à franchir.
- Réaction au feu : A1

Caractéristiques du parement :
- Nature des plaques : Plaques de plâtre Placoplâtre standard de PLACO ou équivalent.
- Epaisseur des plaques : 18 mm
- Nombre de parement : 2
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :
- Nature de l'isolant : laine minérale semi-rigide revêtue d'un voile
- Epaisseur de l'isolant : 60 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :
- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : Prêt à peindre

Mise en œuvre :
- Conformément aux règles de l'art, au DTA, avis technique, DTU 25.41 et normes associés et aux recommandations du fabricant.

Sujétions d'intervention :

- Dans tous les cas les cloisons s'élèveront toute hauteur de la dalle de plancher bas à la sous-face de la dalle de plancher haut/couverture, les enduits et les bandes de joint devront être prolongés jusqu'en haut des cloisons. En aucun cas ils ne devront s'arrêter entre le faux plafond et le plafond.
- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée
- Raccords avec les cloisons existantes

Sujétions à charge pour incorporations et réservations diverses :

- Renforts incorporés constitués de montants, d'une ou deux lisses, entretoises ou plaques bois ou profilés métalliques ou chevêtres indépendants pour fixations ultérieures des appareils sanitaires, éléments de serrurerie ou menuiserie intérieure, etc., compris rebouchage des réservations et trous divers.
- Réservations dans les plaques de plâtre pour les besoins et sur demande des lots techniques
- Raccords, garnissage, calfeutrement et bouchement divers au plâtre ou autre procédés après le passage des autres corps d'état, et suivant la géométrie des volumes à habiller.

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
 - Bouchement de baie.
 - Au droit des bloc-portes à remplacer, suivant nécessité de devoir adapter la cloison ou reprendre la cloison à la suite de la dépose des huisseries, pour la mise en oeuvre des nouveaux bloc-portes.

3.2.2 DOUBLAGES

3.2.2.1 REPRISES DES DOUBLAGES EN PLÂTRE AU DROIT DES REMPLACEMENTS DES BLOC-PORTES

Nota :

Au droit des bloc-portes à remplacer, suivant nécessité de devoir adapter ou reprendre les encadrements de baies à la suite de la dépose des huisseries, il sera prévu soit des doublages collés soit des doublages sur ossature, en fonction des complexes existants et des épaisseurs de doublages découverts sur place lors du remplacement des bloc-portes afin de garantir une parfaite finition plane, et de même épaisseur, en raccords avec les cloisons existantes

3.2.2.1.1 DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLÂTRE COLLÉS

Produit fourni et mis en œuvre :

Doublage de murs maçonnés existants par mise en place de panneaux collés en plaques de plâtre.

Exigences :

- Résistance au feu : sans objet
- Acoustique : sans objet
- Thermique : sans objet

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaques de plâtre cartonnées
- Epaisseur des plaques : 13 mm
- Nombre de parement : 1
- Nombre de plaques par parement : 1

- Bords amincis

Type de plaques :

- Plaques de plâtre cartonnées standard
- Plaques de plâtre hydrofugées pour les locaux humides (EB, EB+)
- Réaction au feu : A2-s1, do

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : Prêt à peindre

Mise en œuvre :

- Conformément aux règles de l'art, au DTU, avis technique, DTA 25.41 et normes associées et aux recommandations du fabricant.
- Pose sur plots de mortier-colle et mise en œuvre suivant préconisations du fabricant.

Sujétions particulières :

- Toutes découpes nécessaires
- Façon d'angles saillants par bandes armées
- Traitement des joints, suivant prescriptions du fabricant
- Profils de finitions et de renforts au droit des angles saillants

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
 - Au droit des bloc-portes à remplacer, suivant nécessité de devoir adapter ou reprendre les encadrements de baies à la suite de la dépose des huisseries, pour parfaite finition et raccord avec les existants après la mise en oeuvre des nouveaux bloc-portes.

3.2.2.1.2 DOUBLAGE EN PLAQUES DE PLÂTRE SUR OSSATURE METALLIQUE

Produit fourni et mis en œuvre :
Doublage sur paroi constitué de parements en plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique et de laine minérale.

Caractéristiques de l'ossature :

- Ossature en acier galvanisé, d'épaisseur nominale 6/10^{ième}, composée de montants verticaux, de rails hauts et bas
- Épaisseur ossature : 48 mm
- Type ossature : Entraxe et montant simple ou double en fonction de la hauteur à franchir.
- Réaction au feu : A1
- Hauteur maximale de mise en œuvre : 2,80 m

Caractéristiques du parement :

- Nature des plaques : Plaques de plâtre cartonnées.
- Epaisseur des plaques : 18 mm
- Nombre de parements : 1
- Nombre de plaques par parement : 1
- Bords amincis

Type de plaques :

- Plaques de plâtre cartonnées standard

- Plaques de plâtre hydrofugées pour les locaux humides (EB, EB+)
- Réaction au feu : A2-s1, do

Caractéristiques isolant :

- Nature de l'isolant : laine de verre semi-rigide
- Épaisseur de l'isolant : 45 mm
- Réaction au feu : A1

Finition :

- Les joints devront être parfaitement traités, après collage de la bande de calicot, le lissage du joint se fera par au minimum deux couches successives
- Support : prêt à peindre

Mise en œuvre :

- Conformément aux règles de l'art, au DTA, avis technique, DTU 25.41 et normes associées et aux recommandations du fabricant.
- Parement extérieur par plaques de plâtre cartonnées sur une face, posées à joints décalés, et vissées sur l'ossature métallique.

Sujétions d'intervention :

- Étanchéité à l'air périphérique par traitement du joint sur la dernière plaque selon les prescriptions du fabricant.
- Étanchéité à l'air au sol par mise en place d'un joint mastic entre sol et plaques
- Angles saillants protégés par une bande armée
 Retour sur tableaux, linteaux et allèges à prévoir au droit des baies.
- Toutes découpes nécessaires
- Traitement des joints, suivant prescriptions du fabricant
- Profils de finitions et de renforts au droit des angles saillants

Localisation : Suivant dossier graphique du maître d'œuvre et notamment :

- Bâtiment principal
 - Au droit des bloc-portes à remplacer, suivant nécessité de devoir adapter ou reprendre les encadrements de baies à la suite de la dépose des huisseries, pour parfaite finition et raccord avec les existants après la mise en oeuvre des nouveaux bloc-portes.

3.2.3 OUVRAGES DIVERS

3.2.3.1 TRAVAUX DIVERS DE FINITIONS DE SECOND ŒUVRE

L'entreprise aura à sa charge, après les travaux de remplacement des portes :

- La reprise des revêtements de sol, dito existant.
- La fournitures et mise en œuvre de plinthes, dito existant, compris peinture.
- Les raccords de finitions avec le plafond
- La mise œuvre de tous ouvrages de finitions de menuiseries de type baquettes, chants plats, etc.

Toutes ces prestations de finitions seront à soumettre à l'approbation de l'architecte avant toute mise en oeuvre.

Localisation : Au droit des gaines verticales créées :

- Bâtiment principal



UPEC

PHASE PRO-DCE

CCTP ACCESSIBILITE

07/2026 – ind. 3

MAITRISE D'OUVRAGE	*MAITRISE D'ŒUVRE*
UPEC Connaissance - Action UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE	**EGIS CONSEIL** le conseil by egis x DIPLI Architecture

SUIVI DES MODIFICATIONS

Ind.	Date	Commentaire	Rédaction	Relecture
0	07/25	Emission initiale	DMX	LD
1	04/26	Modification du périmètre	DMX	LD
2	07/26		DMX	LD
3	08/26		DMX	LD

Table des matières

SUIVI DES MODIFICATIONS 2

1 GENERALITES 5

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION 5
1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE 5
1.1.2 DESCRIPTION DU SITE 5
1.1.3 DESCRIPTION DU PROJET 6
1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION 6

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 7

2.1.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.) 7
2.1.2 NORMES 7
2.1.3 REGLEMENTATION POUR LE CURAGE 8
2.1.4 REGLEMENTATION POUR ERP – ACCESSIBILITE PMR 9
2.1.4.1 TEXTES LÉGISLATIFS (LOIS) 9
2.1.4.2 TEXTES RÉGLEMENTAIRES (DÉCRETS) 9
2.1.4.3 TEXTES TECHNIQUES (ARRÊTÉS) 9
2.1.4.4 TEXTES D'APPLICATION (ORDONNANCES) 9
2.1.4.5 CODES 9
2.1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR ACCESSIBILITE PMR EN ERP 10
2.1.5.1 CHEMINEMENTS EXTERIEURS 10
2.1.5.2 ACCES ET PORTES 10
2.1.5.3 CIRCULATIONS INTERIEURES 10
2.1.5.4 SANITAIRES ACCESSIBLES 10
2.1.5.5 ESCALIERS 10
2.1.6 CONTRÔLES ET CONFORMITÉ 10
2.1.7 OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES 11

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 12

3.1 TRANCHE FERME 12
3.1.1 DEPLACEMENT DES PORTES POUR PASSAGE DES GAINES TECHNIQUES 12
3.1.1.1 DEPOSE ET CURAGE 12
3.1.1.1.1 DEPOSES DES BLOC-PORTES INTERIEURS 12
3.1.1.1.2 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE 12

3.1.1.2 BLOCS-PORTES INTERIEURS BOIS 13
3.1.1.2.1 BLOC-PORTE BOIS – 1 VANTAIL PLEIN – 35dB – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE 13
3.2 TRANCHE OPTIONNELLE (MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PMR) 14
3.2.1 DEPOSE ET CURAGE 14
3.2.1.1 DEPOSES DES BLOC-PORTES INTERIEURS 14
3.2.1.2 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE 14
3.2.2 REMPLACEMENT DES PORTES POUR MISE AUX NORMES DES UNITES DE PASSAGE 15
3.2.2.1 BLOCS-PORTES INTERIEURS BOIS 15
3.2.2.1.1 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX TIERCES PLEINS – 35dB – FERME-PORTE – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE 15
3.2.2.1.2 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX TIERCES PLEINS – E/EI60 – 35dB – FERME-PORTE – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE 16
3.2.2.1.3 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX VA-ET-VIENT PLEINS – E/EI60– 35dB – DAS – DOUBLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE 17
3.2.3 MISE EN CONFORMITE DE L'ENSEMBLE DES ESCALIERS 19
3.2.3.1 NEZ DE MARCHES ANTIDERAPANTS 19
3.2.3.2 BANDES D'EVEIL A LA VIGILANCE 19
3.2.3.3 CONTRASTE DES PREMIERES ET DERNIERES MARCHES 20
3.2.3.4 MAINS COURANTES 20
3.2.3.4.1 AJOUTS DE MAINS COURANTES 20
3.2.3.4.2 PROLONGEMENT DE MAINS COURANTES 21
3.2.4 GARDE-CORPS RAMPE D'ACCES A L'AMPHITHEATRE 21
3.2.5 RAMPES DE SEUIL 21
3.2.6 BANDES DE SIGNALISATION PMR SUR PAROIS VITREES 22
3.2.7 TABLETTE PMR BANQUE D'ACCUEIL 22
3.2.8 PLAN DE TRAVAIL ADAPTE PMR 23
3.2.9 PANNEAU SIGNALETIQUE D'ORIENTATION PMR 23
3.2.10 BARRE DE RELEVAGE WC PMR 23
3.2.11 MIROIR INCLINABLE PMR 24
3.2.12 CREDENCE LAVABO WC PMR 24

1 GENERALITES

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.1.1 RAPPEL DU CONTEXTE

La rénovation du site de l'INSPE à Bonneuil-sur-Marne s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur Energie de l'UPEC. Le bâtiment répond également à un appel à projet de la région pour la partie énergétique.

Le décret tertiaire, issu de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), détermine des obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire.

En complément de ces travaux axés sur la réduction des consommations, le projet prévoit une mise en accessibilité du site.

Le périmètre de l'opération comprend le bâtiment principal sans l'extension, ainsi que le pavillon.

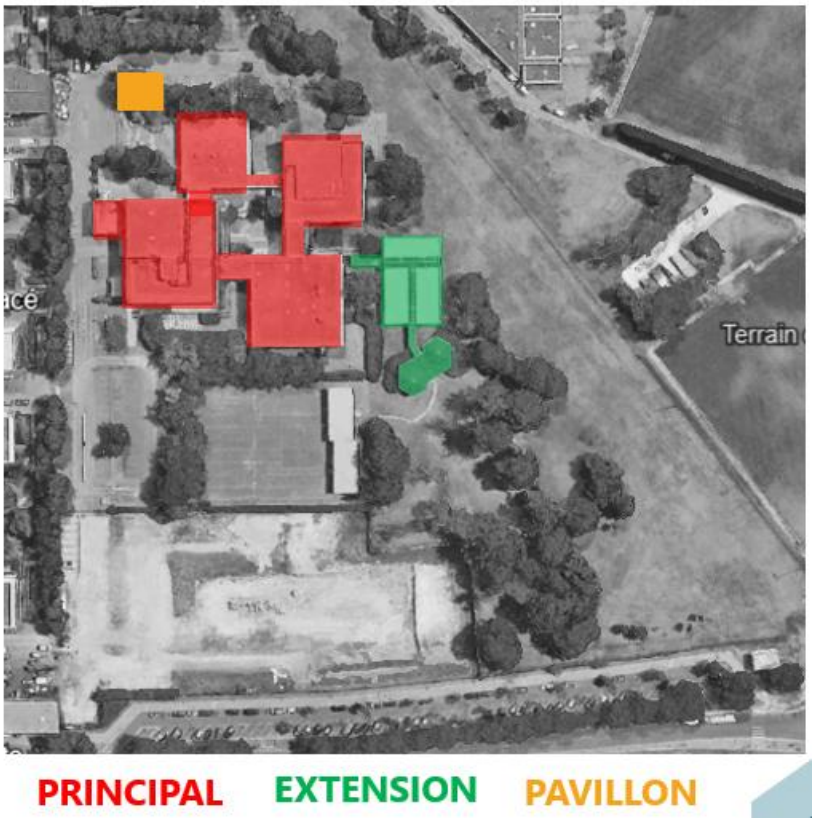
1.1.2 DESCRIPTION DU SITE

Le périmètre de l'opération comprend le bâtiment principal sans l'extension ainsi que le pavillon.

Le bâtiment principal est composé de quatre ailes, A, B, C, D et de l'extension composée de l'aile E.

Les ailes B, C et D sont en deux niveaux, rez-de-jardin et R+1, alors que l'aile A est en demi-niveau en rez de chaussée. L'aile E est en rez de jardin, en continuité avec le niveau bas des ailes B, C, et D.

Le pavillon, distant du bâtiment principal, est en deux niveaux. Il comprend le contre informatique du site, ainsi qu'un logement de fonction.



1.1.3 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif une mise à niveau de l'enveloppe et des systèmes, dans l'objectif de respecter le décret tertiaire, et de permettre un raccordement sur le réseau de chaleur local. Le changement de mode de production de chauffage impose de passer d'un régime à haute température à un régime en basse température, et donc de réduire les déperditions.

Les travaux concernent l'enveloppe du bâtiment principal à l'exclusion de l'aile E:

- Isolation des façades
- Isolation des toitures
- Remplacement des menuiseries extérieures,

Les systèmes :

- Changement de mode de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- Mise en place d'une GTB de type C.

Une tranche optionnelle prévoit l'amélioration de l'accessibilité du site, sans remettre en question son fonctionnement global:

- Signalétique
- Adaptations ponctuelles des équipements
- Remplacement des portes intérieures.

1.2 ORGANISATION DE L'OPERATION

Les travaux décrits ci-dessous sont répartis en deux tranches :

La tranche ferme TF comprend uniquement les travaux sur l'enveloppe et les systèmes nécessaires dans le cadre d'un raccordement sur le réseau de chaleur urbain. Cela comprend :

- Les travaux d'isolation des façades, toitures du bâtiment principal
- Remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment principal
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
- Remplacement des terminaux de chauffage
- Mise en place d'une ventilation double flux.
- Remplacement du TGBT et des TD.

La tranche optionnelle concerne l'amélioration de l'accessibilité du site.

- Changement des portes intérieures
- Signalétique
- Adaptations ponctuelles du mobilier
- Mise en conformité des accès et des escaliers.

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans le cadre de la construction, de la rénovation ou de la mise en conformité d'un Établissement Recevant du Public (ERP), conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.1 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des charges (ou ayant valeur de Cahiers des charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivies de leur Cahier des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et erratum publiés par le CSTB.

Sont également applicables les D.T.U. concernés par les supports sur lesquels viennent s'appliquer les ouvrages objets du présent lot.

- NF DTU 36.2 P1-1 (mai 2016) : cahier des clauses techniques types → spécifications de pose des portes bois intérieures (blocs-portes, huisseries, trappes, placards, lambris…)
- NF DTU 36.2 P1-2 (mai 2016) : critères généraux pour le choix des matériaux (qualité du bois, essences, traitements, résistance au feu, acoustique…)
- NF DTU 36.2 P2 (mai 2016) : clauses administratives spéciales pour les marchés de fourniture et pose
- NF DTU 36.3 – Escaliers en bois et garde-corps associés
- NF DTU XXX

2.1.2 NORMES

Les matériaux et mise en œuvre dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Françaises et Européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), homologuées par arrêté ministériel même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- NF P 01-012 : Dimensions des garde-corps.
- NF P 01-013 : Résistance des garde-corps.
- NF P 98-350 : Cheminements podotactiles.
- NF EN 17210 (norme européenne de 2021) : Accessibilité de l'environnement bâti.
- Pour portes coupe-feu ou portes résistant aux fumées : NF EN 16034, NF EN 14351-2, classifiées selon NF EN 13501-1 & -2
- NF P98-351 : Cheminements - Insertion des personnes handicapées - Éveil de vigilance - Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes
- NF P 98-350 — Accessibilité aux personnes handicapées
- Norme NF EN 1991-1-1 + NF EN ISO 21542 (accessibilité du bâtiment)
- NF P 98-375 — Marquage des surfaces vitrées
- Norme NF EN 233/EN ISO 4618 (adhésifs)
- Norme NF P 98-351 (Signalétique tactile et visuelle pour les personnes déficientes visuelles)
- Norme ISO 21542:2011 (Accessibilité et utilisabilité des bâtiments)
- Norme NF EN 301549 (accessibilité numérique et signalétique électronique)

2.1.3 REGLEMENTATION POUR LE CURAGE

En matière de gestion des déchets :

- Arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux ;
- Arrêté du 01 juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit arrêté ADR).
- Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.
- Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code
- Le Programme n°144 du COFRAC révisé,
- Code de la Santé Publique, Livre 3, Titre 3, Chapitre 4 : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante,
- Articles R4412-156, R4412-157, R4412-158, R4412-159 et R4412-160 du code du travail relatif à la protection du plomb et ses composés,
- Code de l'environnement, Livre V, Titre Ier : Installations classées pour la protection de l'environnement (articles L. 511-1 à L. 517-2), et Titre IV : Déchets (articles L. 541-1 à L.542-14)
- Instruction DGT no 2011-10 du 23 novembre 2011, relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de prévention de l'exposition à l'amiante

En matière de droit du travail :

- Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire).
- Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail (partie réglementaire)
- Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965,
- Décret n°98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- Code du Travail, Code civil et Code de la route et de l'urbanisme,
- Des textes mentionnés dans le répertoire et production de l'O.P.P.B.T.P., et en particulier le document n° 253 B 90 « Elévation du Personnel"
- Décret no 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail,
- Décret no 2012-746 du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques,
- Circulaire DGT/2010/03du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique,

En matière de lutte contre les nuisances acoustiques :

- Décret n°95-79 du 23 janvier 1995 fixant les prescriptions prévues par l'article 2 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatives aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation
- Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique ; partie normative (articles R1334-30 à R1334-37) et partie pénale (articles R1337-6 à R1337-10-2),

En parallèle de la réglementation en vigueur en matière de gestions des déchets, de droit de travail et de lutte contre les nuisances sonores du chantier, l'entreprise sera tenue de respecter les prescriptions prévues suivantes :

- Le respect de toutes normes de construction et DTU en vigueur relatif aux travaux à réaliser,
- Le respect des prescriptions techniques de mise en œuvre des fabricants des matériaux et produits utilisés.

Dans l'élaboration de son offre, l'entreprise devra également prendre en compte, toutes les prescriptions et réglementations locales applicables, notamment celles des sociétés concessionnaires pour les raccordements

aux réseaux (eau, électricité, téléphone, égouts, etc.) et pour les services publics (PTT, ramassage des ordures, etc.)

2.1.4 REGLEMENTATION POUR ERP – ACCESSIBILITE PMR

2.1.4.1 TEXTES LÉGISLATIFS (LOIS)

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 – Loi fondatrice sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi n°91-663 du 13 juillet 1991 – Intègre l'accessibilité dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH).

2.1.4.2 TEXTES RÉGLEMENTAIRES (DÉCRETS)

- Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 – Modalités d'application de l'accessibilité aux ERP, IOP et bâtiments d'habitation.
- Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 – Accessibilité des ERP existants, création de l'Ad'AP.
- Décret n°2016-578 du 11 mai 2016 – Contrôles de l'Ad'AP et sanctions.
- Décret n°2017-431 du 28 mars 2017 – Registre public d'accessibilité des ERP.

2.1.4.3 TEXTES TECHNIQUES (ARRÊTÉS)

ERP neufs :

- Arrêté du 1er août 2006 – Prescriptions techniques d'accessibilité (ERP neufs).
- Arrêté du 20 avril 2017 – Contenu du registre public d'accessibilité.

ERP existants / mise en accessibilité :

- Arrêté du 8 décembre 2014 – Prescriptions techniques pour ERP existants.
- Arrêté du 11 septembre 2007 – Dossier d'autorisation de travaux en ERP.
- Arrêté du 9 mai 2007 – ERP 5e catégorie par changement de destination.

Sécurité incendie liée à l'accessibilité :

- Arrêté du 25 juin 1980 (modifié en 2025) – Règlement de sécurité incendie dans les ERP.

2.1.4.4 TEXTES D'APPLICATION (ORDONNANCES)

- Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 – Instaure l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- V. CIRCULAIRES & INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES
- Circulaire interministérielle du 27 juin 2025 – Contrôle et sanctions des ERP non accessibles.

2.1.4.5 CODES

- Code de la construction et de l'habitation (CCH) : Articles L.111-7 à L.111-7-4 et R.111-19 à R.111-19-3.
- Code de l'urbanisme : Articles L.111-4 et L.151-38.

2.1.5 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR ACCESSIBILITE PMR EN ERP

Tous les aménagements réalisés dans le cadre de cette opération devront garantir une accessibilité conforme aux normes réglementaires. Les prescriptions suivantes doivent impérativement être respectées par les entreprises chargées de l'exécution des travaux.

2.1.5.1 CHEMINEMENTS EXTERIEURS

- Largeur minimale : 1,40 m (ou 1,20 m avec zones de croisement).
- Pente maximale : 5 % en continu (tolérances ponctuelles admises selon longueur).
- Sols non glissants, non meubles et sans ressauts > 2 cm.
- Présence de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) aux traversées et escaliers.

2.1.5.2 ACCES ET PORTES

- Largeur utile de passage ≥ 0,90 m.
- Seuils inférieurs à 2 cm ou compensés.
- Espaces de manœuvre de 1,50 m devant les portes.
- Poignées à hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m.

2.1.5.3 CIRCULATIONS INTERIEURES

- Largeur minimale : 1,20 m.
- Aires de rotation : diamètre libre de 1,50 m.
- Sols continus, sans obstacle, contraste visuel entre parois et sols.

2.1.5.4 SANITAIRES ACCESSIBLES

- WC accessibles avec barre d'appui latérale.
- Cuvette à 45-50 cm du sol.
- Lavabo accessible avec vide en dessous.
- Miroir incliné ou descendant jusqu'à 1,05 m.

2.1.5.5 ESCALIERS

- Mains courantes continues et contrastées.
- Contremarches obligatoires.
- Nez de marche contrastés et non glissants.
- Bandes d'éveil en haut de chaque escalier.

2.1.6 CONTRÔLES ET CONFORMITÉ

Avant la réception, les entreprises doivent fournir les attestations de conformité réglementaire.
Des contrôles de conformité aux normes d'accessibilité seront réalisés en présence de la maîtrise d'œuvre.
En cas de non-conformité, la mise en conformité est à la charge exclusive de l'entreprise.

2.1.7 OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute solution technique non conforme doit faire l'objet d'une demande de dérogation dûment justifiée auprès de l'autorité administrative compétente.
L'entreprise est tenue de se tenir informée de toute modification réglementaire applicable jusqu'à la réception des ouvrages.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 TRANCHE FERME

3.1.1 DEPLACEMENT DES PORTES POUR PASSAGE DES GAINES TECHNIQUES

3.1.1.1 DEPOSE ET CURAGE

3.1.1.1.1 DEPOSES DES BLOC-PORTES INTERIEURS

L'Entreprise du présent lot devra prévoir les déposes et l'évacuation des ouvrages de bloc-portes intérieures dans les zones concernées par les travaux et notamment (liste non exhaustive) :

- La dépose de portes à simple vantail, y compris démontage des huisseries.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.1.1.1.2 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE

Tous les matériaux de démolitions et dépose décrites ci-avant, à l'exception des objets propriété des concessionnaires, sont cédés à l'entreprise de démolition sans garantie de qualité ni de valeur. L'entrepreneur pourra récupérer les matériaux de démolition sous réserve expresse que cette récupération ne porte aucun préjudice à l'avancement et au délai d'exécution.

Tous les gravois résultant des déposes et démolitions ci-dessus seront coltinés, triés et évacués aux décharges publiques.

L'Enlèvement de ces gravois et détritus comprend :

- Les manutentions (manuelles ou mécaniques) compris reprise et mouvements des gravois,
- Le transport aux décharges (double transport),
- Le déchargement,
- Les frais de décharges et droits divers, y afférents,
- Etc…

Nota : Aucune destruction par le feu ne devra être opérée sur place.

L'Entrepreneur devra fournir à tout moment et sur simple demande, le justificatif :

- Du tri des gravois provenant des démolitions et dépose décrites ci-avant par nature d'ouvrage,
- Des lieux de mise en décharges ou mise en dépôt dans les lieux agréés et réglementaires.
- Des procès-verbaux de destruction ou d'incinération pour certains matériaux et / ou matériels le nécessitant,

Et ce, dans un souci de respect des dispositions réglementaires liées à l'environnement.

Les gravois devront être évacués au fur et à mesure de leur production et sur simple demande du Maître d'Œuvre, si cela s'avère nécessaire.

3.1.1.2 BLOCS-PORTES INTERIEURS BOIS

3.1.1.2.1 BLOC-PORTE BOIS – 1 VANTAIL PLEIN – 35DB – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Bloc-porte bois – 1 vantail plein – 35dB – simple action – huisserie bois – stratifié

Caractéristiques générales :

- Dimensions (à confirmer par prise de côtes sur site pour les portes sur cloison existante) :
 - Largeur vantail principal : 930mm
 - Hauteur vantail : 2050mm
- Usage intérieur
- Certification NF
- Certification environnementale : PEFC
- COV : A+

Huisseries :

- Huisserie bois à peindre

Vantaux :

- Cadre en bois exotique
- Âme : pleine
- Parement de fibre prépeint
- Epaisseur : 40 mm
- Champs droits

Finition :

- Vantail : Stratifié, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Huisserie : Compris toute sujétions de jointoiement périphérique nécessaire à la parfaite finition avec les ouvrages contigus.

Ferrages et quincailleries mis en œuvre :

- Articulation : Paumelles UNI BCP sur huisserie bois
- Serrure mécanique à mortaiser monopoint à peine ½ tour, coffre en acier galvanisé, pêne dormant nickelé, apte à équiper les portes PF ou CF, fonctionnement pour cylindre européen, gâches plates, finition peinture époxy, référence qualitative : D455 de Assa Abloy ou équivalent
- Cylindre européen à double entrée apte à équiper les portes PF ou CF, Référence qualitative : CY110 de Assa Abloy ou équivalent
- Béquilles doubles sur rosaces en inox 304 brossé, référence qualitative : LINOX 492 de Vachette ou équivalent
- Rosaces associées aux béquilles
- Butée de porte (un par vantail), acier inoxydable 304, finition brossée, forme cylindrique, butée en caoutchouc, fixation murale ou au sol suivant les cas, référence qualitative : Vachette

Référence qualitative :

- JELD-WEN, MALERBA ou équivalent

Mise en œuvre :

- Sur support cloison sèche

- Compris toutes sujétions de reprises et préparations du support existant après la création de la baie (prévu par ailleurs au lot Cloisons-Doublages-Plafonds suspendus) pour restitution des exigences feu et acoustique préexistantes, et pour pose de la nouvelle huisserie dans les règles de l'art.
- Compris toute sujétions de mise en jeu nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrants.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.2 TRANCHE OPTIONNELLE (MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE PMR)

3.2.1 DEPOSE ET CURAGE

3.2.1.1 DEPOSES DES BLOC-PORTES INTERIEURS

L'Entreprise du présent lot devra prévoir les déposes et l'évacuation des ouvrages de bloc-portes intérieures dans les zones concernées par les travaux et notamment (liste non exhaustive) :

- La dépose de portes à double vantaux, y compris démontage des huisseries.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.2.1.2 COLTINAGE ET EVACUATION DES DEMOLITIONS ET DEPOSE

Tous les matériaux de démolitions et dépose décrites ci-avant, à l'exception des objets propriété des concessionnaires, sont cédés à l'entreprise de démolition sans garantie de qualité ni de valeur. L'entrepreneur pourra récupérer les matériaux de démolition sous réserve expresse que cette récupération ne porte aucun préjudice à l'avancement et au délai d'exécution.

Tous les gravois résultant des déposes et démolitions ci-dessus seront coltinés, triés et évacués aux décharges publiques.

L'Enlèvement de ces gravois et détritus comprend :

- Les manutentions (manuelles ou mécaniques) compris reprise et mouvements des gravois,
- Le transport aux décharges (double transport),
- Le déchargement,
- Les frais de décharges et droits divers, y afférents,
- Etc…

Nota : Aucune destruction par le feu ne devra être opérée sur place.

L'Entrepreneur devra fournir à tout moment et sur simple demande, le justificatif :

- Du tri des gravois provenant des démolitions et dépose décrites ci-avant par nature d'ouvrage,
- Des lieux de mise en décharges ou mise en dépôt dans les lieux agréés et réglementaires.
- Des procès-verbaux de destruction ou d'incinération pour certains matériaux et / ou matériels le nécessitant,

Et ce, dans un souci de respect des dispositions réglementaires liées à l'environnement.

Les gravois devront être évacués au fur et à mesure de leur production et sur simple demande du Maître d'Œuvre, si cela s'avère nécessaire.

3.2.2 REMPLACEMENT DES PORTES POUR MISE AUX NORMES DES UNITES DE PASSAGE

3.2.2.1 BLOCS-PORTES INTERIEURS BOIS

3.2.2.1.1 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX TIERCES PLEINS – 35DB – FERME-PORTE – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Blocs-portes bois – 2 vantaux tierces pleins – 35dB – ferme-porte – simple action – huisserie bois – stratifié

Caractéristiques générales :

- Dimensions (à confirmer par prise de côtes sur site pour les portes sur cloison existante) :
 - Largeur vantail principal : 930mm
 - Largeur vantail semi-fixe : suivant tableau des portes
 - Hauteur vantaux : 2050mm
- Usage intérieur
- Certification NF
- Certification environnementale : PEFC
- COV : A+
- Affaiblissement acoustique : Rw +C ≥ 35dB

Huisseries :

- Huisserie bois à peindre

Vantaux :

- Cadre en bois exotique
- Âme : pleine
- Parement de fibre de bois
- Epaisseur : 40 mm
- Champs droits

Finition :

- Vantail : Stratifié, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Huisserie : Compris toute sujétions de jointoiement périphérique nécessaire à la parfaite finition avec les ouvrages contigus.

Ferrages et quincailleries mis en œuvre :

- Articulation : Paumelles UNI BCP sur huisserie bois
- Serrure mécanique à mortaiser monopoint à peine ½ tour, coffre en acier galvanisé, pêne dormant nickelé, apte à équiper les portes PF ou CF, fonctionnement pour cylindre européen, gâches plates, finition peinture époxy, référence qualitative : D455 de Assa Abloy ou équivalent
- Cylindre européen à double entrée apte à équiper les portes PF ou CF, Référence qualitative : CY110 de Assa Abloy ou équivalent

- Béquilles double sur rosaces en inox 304 brossé, référence qualitative : LINOX 492 de Vachette ou équivalent
- Rosaces associées aux béquilles
- Ferme-porte à glissière à coulisse (un par vantail), pour porte jusqu'à 1100 mm de large, convient aux portes coupe-feu/pare-fumée, répond aux exigences PMR, référence qualitative : DC500 de Assa Abloy ou équivalent
- Sélecteur de fermeture pour ferme porte, référence qualitative : 970C de Assa Abloy ou équivalent
- Crémone pompier à poignée basculante, Certification PF/CF, référence qualitative : Série 741 de Assa Abloy ou équivalent
- Butée de porte (un par vantail), acier inoxydable 304, finition brossée, forme cylindrique, butée en caoutchouc, fixation murale ou au sol suivant les cas, référence qualitative : Vachette

Référence qualitative :

- JELD-WEN, MALERBA, MAGRI ou équivalent

Mise en œuvre :

- Sur support cloison sèche
- Sur support maçonnerie
- Compris toutes sujétions de reprises et préparations du support existant après la dépose de la menuiserie existante pour restitution des exigences feu et acoustique préexistantes, et pour pose de la nouvelle huisserie dans les règles de l'art.
- Compris toute sujétions de mise en jeu nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrants.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.2.2.1.2 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX TIERCES PLEINS – E/EI60 – 35DB – FERME-PORTE – SIMPLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Bloc-porte bois – 2 vantaux tierces pleins – E/EI60 – 35dB – ferme-porte – simple action – huisserie bois – stratifié

Caractéristiques générales :

- Résistance au feu : E60 dans les deux sens.
- Dimensions (à confirmer par prise de côtes sur site pour les portes sur cloison existante) :
 - Largeur vantail principal : 930mm
 - Largeur vantail semi-fixe : suivant tableau des portes
 - Hauteur vantaux : 2050mm
- Usage intérieur
- Sous PV feu
- Certification NF
- Certification environnementale : PEFC
- COV : A+
- Identification du bloc-porte
- Affaiblissement acoustique : Rw +C ≥ 35dB

Huisseries :

- Huisserie bois à peindre, avec gorge à joint et joint intumescent 3 côtés

Vantaux :

- Cadre en bois exotique
- Âme : pleine
- Parement de fibre de bois
- Epaisseur : 40 mm
- Champs droits

Finition :

- Vantail : Stratifié, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Huisserie : Compris toute sujétions de jointoiement périphérique nécessaire à la parfaite finition avec les ouvrages contigus.

Ferrages et quincailleries mis en œuvre :

- Articulation : Paumelles UNI BCP sur huisserie bois
- Serrure mécanique à mortaiser monopoint à peine ½ tour, coffre en acier galvanisé, pêne dormant nickelé, apte à équiper les portes PF ou CF, fonctionnement pour cylindre européen, gâches plates, finition peinture époxy, référence qualitative : D455 de Assa Abloy ou équivalent
- Cylindre européen à double entrée apte à équiper les portes PF ou CF, Référence qualitative : CY110 de Assa Abloy ou équivalent
- Béquilles double sur rosaces en inox 304 brossé, référence qualitative : LINOX 492 de Vachette ou équivalent
- Rosaces associées aux béquilles
- Ferme-porte à glissière à coulisse (un par vantail), pour porte jusqu'à 1100 mm de large, convient aux portes coupe-feu/pare-fumée, répond aux exigences PMR, référence qualitative : DC500 de Assa Abloy ou équivalent
- Sélecteur de fermeture pour ferme porte, référence qualitative : 970C de Assa Abloy ou équivalent
- Crémone pompier à poignée basculante, Certification PF/CF, référence qualitative : Série 741 de Assa Abloy ou équivalent
- Butée de porte (un par vantail), acier inoxydable 304, finition brossée, forme cylindrique, butée en caoutchouc, fixation murale ou au sol suivant les cas, référence qualitative : Vachette

Référence qualitative :

- JELD-WEN, MALERBA ou équivalent

Mise en œuvre :

- Sur support cloison sèche
- Sur support maçonnerie
- Compris toutes sujétions de reprises et préparations du support existant après la dépose de la menuiserie existante pour restitution des exigences feu et acoustique préexistantes, et pour pose de la nouvelle huisserie dans les règles de l'art.
- Compris toute sujétions de mise en jeu nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrants.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.2.2.1.3 BLOC-PORTE BOIS – 2 VANTAUX VA-ET-VIENT PLEINS – E/EI60– 35DB – DAS – DOUBLE ACTION – HUISSERIE BOIS – STRATIFIE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Bloc-porte bois – 2 vantaux va-et-vient pleins – E/EI60 – 35dB – DAS – double action – huisserie bois – stratifié

Caractéristiques générales :

- Résistance au feu : E60 dans les deux sens.
- Dimensions (à confirmer par prise de côtes sur site pour les portes sur cloison existante) :
 - Largeur vantail principal : 930mm
 - Largeur vantail semi-fixe : suivant tableau des portes
 - Hauteur vantaux : 2050mm
- Usage intérieur
- Sous PV feu
- Certification NF
- Certification environnementale : PEFC
- COV : A+
- Identification du bloc-porte
- Norme D.A.S. NF S 61-937-1 et -2
- D.A.S. Mode 2
- Affaiblissement acoustique : Rw +C ≥ 35dB

Huisseries :

- Huisserie bois à peindre, avec gorge à joint et joint intumescent 3 côtés

Vantaux :

- Cadre en bois exotique
- Âme : pleine
- Parement de fibre de bois
- Joint anti-pince doigts sur chaque vantail
- Oculus parclose bois, dimensions et hauteur suivant réglementation PMR
- Epaisseur : 40 mm
- Champs feuillurés avec joint intumescent

Finition :

- Vantail : Stratifié, RAL au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Huisserie : Compris toute sujétions de jointoiement périphérique nécessaire à la parfaite finition avec les ouvrages contigus.

Ferrages et quincailleries mis en œuvre :

- Articulation : Paumelles double action sur huisserie bois de type GROOM LIOBEX 36 acier ou équivalent
- Asservissement : Ventouse déportée à rupture, mural ou au sol, boitier standard et contreplaque articulé. Boitier de connexion anti-réarmement électrique avec bouton de réarmement
- Contact de position suivant demande SSI et règlementation
- Support pour ventouse à prévoir suivant les cas
- Butée de porte (deux par vantail), acier inoxydable 304, finition brossée, forme cylindrique, butée en caoutchouc, fixation murale ou au sol suivant les cas, référence qualitative : Vachette

Référence qualitative :

- JELD-WEN, MALERBA ou équivalent

Mise en œuvre :

- Sur support cloison sèche
- Sur support maçonnerie

- Compris toutes sujétions de reprises et préparations du support existant après la dépose de la menuiserie existante pour restitution des exigences feu et acoustique préexistantes, et pour pose de la nouvelle huisserie dans les règles de l'art.
- Compris toute sujétions de mise en jeu nécessaire pour le bon fonctionnement des ouvrants.

Localisation :

Suivant le dossier graphique et par comparaison entre les existants et le projet, suivant tableau des portes.

3.2.3 MISE EN CONFORMITE DE L'ENSEMBLE DES ESCALIERS

3.2.3.1 NEZ DE MARCHES ANTIDERAPANTS

Description :

Produit fourni et mise en œuvre :

- Nez de marche antidérapants en aluminium.

Caractéristiques techniques :

- Dimension : 1,5 m ou 3 m x 40 mm
- Alliage aluminium 6060
- Strip anti-dérapant de 3 cm de large.
- Résistance au feu : A1

Mise en œuvre :

- Fixation mécanique par vis au sol, compris percement, suivant préconisation du fabricant.
- Compris toutes sujétions de découpes.

Référence qualitative :

- Nez de marche Plat P40 Aluminium anodisé pour intérieur, référence 70631 et 70632 des établissements ACCECIAA ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.3.2 BANDES D'EVEIL A LA VIGILANCE

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

Bande /dalle podotactile en PVC-P pour usage intérieur

Caractéristiques générales :

- Dalle podotactile : 600 x 413 mm
- Matière : M-PVC-P (PVC Rigide)
- Classement feu : Bfl-S1 (M1)
- Résistance à la glissance : R11
- Coloris disponibles : Blanc et Noir

Mise en œuvre :

- Fixation au sol par bande auto-adhésive.

Référence qualitative :

- De type 71322 Auto-Adhésive 600 x 413 (Noir) de ACCECIAA ou équivalent.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.3.3 CONTRASTE DES PREMIERES ET DERNIERES MARCHES

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

Réalisation d'un contraste sur les premières et dernières contre marche des volées d'escalier et des emmarchements suivant les cas du support. Opter pour la solution la plus économique dans le cadre réglementaire, suivant les cas :

- Peinture des contres-marches
- Nez de marche anti-dérapant formant également la contre marche
 Contremarche en aluminium peint époxy
- PVC collé

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.3.4 MAINS COURANTES

Les mains courantes présenteront un débord de la largeur d'une marche en amont et en aval de la première et de la dernière marche des emmarchements, et seront continues sur la longueur des emmarchements et les paliers intermédiaires.

3.2.3.4.1 AJOUTS DE MAINS COURANTES

Description :

Les mains courantes seront réalisées à partir de panneaux bois de conception conforme à la règlementation, positionnées au droit des emmarchements.

Elle seront identiques aux existantes et notamment :

- Mains courantes constituées de panneaux bois
- Fixation murale sur écuyers métalliques
- Hors mur, fixation au sol sur potelets métalliques.
- Finition vernis, à la charge du lot Peinture

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte et notamment :

- Mains courantes manquantes suivant la règlementation

3.2.3.4.2 PROLONGEMENT DE MAINS COURANTES

Description :

Les mains courantes seront réalisées à partir de panneaux bois de conception conforme à la règlementation, positionnées au droit des emmarchements.

Elle seront identiques aux existantes et notamment :

- Mains courantes constituées de panneaux bois, identiques aux existantes
- Aboutage par tasseaux bois compris visseries, et suivant nécessité, fixation au sol sur potelets métalliques
- Finition vernis, à la charge du lot Peinture

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte et notamment :

- Prolongation des mains-courantes existantes en dépassant les première et dernière marche de 30 cm.

3.2.4 GARDE-CORPS RAMPE D'ACCES A L'AMPHITHEATRE

Description :

Le garde-corps sera réalisé à partir de panneaux bois de conception conforme à la règlementation, positionné au droit de la rampe d'accès à l'amphithéâtre, dans la continuité du garde-corps existant :

Il sera identique à l'existant et notamment :

- Barreaudage horizontal constitué de panneaux bois.
- Montants métalliques tubulaires rectangulaires en acier thermolaqué.
- Fixation au sol sur platines métalliques par chevillage.
- L'ensemble des éléments métalliques recevront une protection anticorrosion, finition thermolaquée, coloris RAL standard au choix des architectes.
- L'ensemble des éléments bois recevront une protection par vernis, à la charge du lot Peinture
- Compris chevillage et boulonnage protégé contre la corrosion.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte et notamment :

- Au droit de la rampe d'accès à l'amphithéâtre

3.2.5 RAMPES DE SEUIL

Produit fourni et mis en œuvre :

Rampe de seuil handicapé avec rebords de chaque côté pour éviter les chutes. En aluminium gaufré antidérapant.

Caractéristiques générales :

- Rampe en aluminium naturel à damier d'épaisseur 5 mm (à adapter suivant cas).
- Rebords de guidage latéraux de 50 mm de haut
- Largeur utile : largeur de la baie
- Plan incliné :
 - Jusqu'à 10% sur une longueur inférieure ou égale à 2m.
 - Jusqu'à 12% sur une longueur inférieure ou égale à 0.5m.
- Charge : 300 kg/m²

Mise en œuvre :

- Fixation mécanique.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.6 BANDES DE SIGNALISATION PMR SUR PAROIS VITREES

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

Bande de vigilance surface vitrée autocollante en film PVC avec adhésif polymère permanent.

Caractéristiques générales :

- Usage intérieur
- Matériau : Film PVC adhésif polymère permanent
- Dimensions : Longueur 10 mètres x hauteur 5 cm
- Épaisseur : 70 µm
- Motifs : 3 bandes blanches (env. 1 cm chacune)
- Durabilité : 10 à 12 ans (résiste aux UV, chocs, température -30°C à +80°C)
- Classement feu : M1 (non inflammable)

Mise en oeuvre :

- Pose de deux bandes horizontalement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur.
- Pose sur surface propre, sèche, sans poussière ni graisse.
- Pose : À l'eau savonneuse + raclette

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte et notamment :

- Tous les parois vitrées situées sur les cheminements ou en bordure immédiate de ceux-ci sont repérables par des personnes de toutes tailles

3.2.7 TABLETTE PMR BANQUE D'ACCUEIL

Description :

Mise en conformité PMR de la banque d'accueil par l'adaptation de la banque d'accueil et la mise en place d'une tablette :

- À 80 cm de hauteur, dans la continuité du plan de travail existant
- Laisser 70 cm de hauteur libre sous plan
- De 30 cm de profondeur

Les travaux comprennent :

- L'adaptation du support de la banque d'accueil pour recevoir la tablette
- La fourniture et la mise en oeuvre d'une tablette fixe en bois, finition stratifiée toutes faces, pour un usage de plan de travail
- Compris toutes sujétions de percements et de fixations protégées contre la corrosion, cachés ou en sous face de la tablette.
- Compris toutes sujétions de finition parfaite en raccord sans joint creux avec la banque d'accueil existante.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.8 PLAN DE TRAVAIL ADAPTE PMR

Description :

Mise en conformité des plans de travail adaptés aux UFR par l'adaptation des paillasses existantes :

- À 75 cm de hauteur
- À 70 cm de hauteur libre sous plan
- De 100 cm de largeur libre sous plan
- Et de 65 cm de profondeur libre sous plan

Les travaux comprennent :

- La découpe de la paillasse existante compris tri, coltinage et évacuations des déchets
- L'adaptation de la paillasse existante
- La fourniture et la mise en oeuvre d'un plan de travail proposant la même finition de support dans la continuité des paillasses existantes, compris toutes sujétions de fixations et raccords avec l'existant.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.9 PANNEAU SIGNALETIQUE D'ORIENTATION PMR

Description :

Mise en conformité de la signalétique d'orientation pour les accès PMR et notamment :

- Fourniture et pose d'un Panneau Signalétique "Accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite"
 - Pour usage extérieur
 - Dimension : 350 x 125 mm
 - Matériau : PVC
 - Réflexion : Non-réfléchissant

Les travaux comprennent :

- Fixation collée sur mur existant en façade à hauteur règlementaire

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.10 BARRE DE RELEVAGE WC PMR

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Poignée fixe de relèvement pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), conforme aux normes d'accessibilité en vigueur (arrêté du 20 avril 2017 modifiant l'arrêté du 1er août 2006).

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 32 – 135 - 400 x 400
- En inox brillant diamètre

Mise en œuvre :

- Pose en applique murale, avec scellements et/ou chevilles adaptés à la nature du support.
- Pose à une hauteur conforme aux prescriptions d'accessibilité
- Pose et réglages réalisés conformément aux prescriptions du fabricant.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.11 MIROIR INCLINABLE PMR

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Miroir inclinable pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), conforme aux normes d'accessibilité en vigueur (arrêté du 20 avril 2017 modifiant l'arrêté du 1er août 2006).

Caractéristiques techniques :

- Miroir inclinable spécifique PMR, monté sur support adapté permettant une utilisation par une personne en position assise ou debout.
- Verre de sécurité conforme à la norme EN 12600, ou équivalent, limitant les risques de bris.
- Profil de finition en cornière inox brossé
- Finition des chants polis, sans arêtes vives.
- Dimension : 65 x 130 cm

Mise en œuvre :

- Pose en applique murale, avec scellements et/ou chevilles adaptés à la nature du support.
- Pose à une hauteur conforme aux prescriptions d'accessibilité (partie basse du miroir située entre 0,90 m et 1,05 m du sol fini).
- Pose et réglages réalisés conformément aux prescriptions du fabricant.

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.

3.2.12 CREDENCE LAVABO WC PMR

Description :

Produit fourni et mis en œuvre :

- Carreaux muraux en grès cérame émaillé, collée au moyen de mortier colle sous avis technique.

Caractéristiques du produit :

- Nature : Grès cérame
- Format : 100 x 100 mm
- Teinte et effet : au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant

- Bords non rectifiés

Préparation des supports :

- Les supports doivent être conformes aux textes en vigueur, DTU, CPT.

Mise en œuvre :

- Mise en œuvre par encollage au moyen de mortier colle sous avis technique suivant prescription du fabriquant

Sujétions de réalisation :

- Calepinage à faire agréer par la maîtrise d'œuvre
- Réalisation du traçage et des coupes
- Mortier de joint coloré, au choix du Maître d'œuvre
- Joints silicone à la jonction du miroir et du lavabo
- Cornières d'arrêt en rive et profilés d'angle de finition pour tous les carrelages muraux, finition en inox brossé

Localisation :

Suivant plans de repérage et détails de l'architecte.